



Le projet de délibération proposant au conseil de voter, comme pour chaque exercice, les subventions attribuées aux associations, est explicité dans le tableau ci-dessous.

Monsieur le Maire rappelle que les présidents et membres des bureaux ne participent pas au vote et quittent la salle (N. BAGNIS, boulistes, M. BECART, Callian au Fil du Temps, J. BERENGER, Callian au Fil du Temps).

<i><b>Nom de l'association</b></i>	<i><b>Subventions accordées pour 2020</b></i>	<i><b>Subventions proposées Pour 2021</b></i>
Boulistes « La Cascade »	1 000 €	1 000 €
Callian au Fil du Temps	1 000 €	2 000 €
Le Temps qui Passe	460 €	460 €
Le souvenir Français	700 €	500 €
A.V.S.A.	3 033,90 €	3 033,90 €
Les Archers de Callian	250 €	250 €
Amicale des C.C.F.F.	4 000 €	4 000 €
Académie des Arts Martiaux	1 000 €	Pas de demande
U.F.A.C.V.G	150 €	150 €
Chemin Faisant	200 €	200 €
C.E.E.P	200 €	200 €
Relais Solidarité	1 200 €	1 200 €
Le Jade	200 €	200 €
Comité des Fêtes	6 000 €	Pas de demande
Coopérative scolaire	7 500 €	7 500 € (déjà voté)
Cello Fan	2 000 €	2 500 €
Les Oléiculteurs du Pays de Fayence	2 500 €	1 800 €
Union nationale parachutistes Var EST	(exceptionnel)150 €	0
Association convoi de la liberté	(exceptionnel)150 €	0
Cie VADROUILLE	Pas de demande	0
<b>TOTAL</b>	<b>31 693,90 €</b>	<b>24 993,90 €</b>

Monsieur le Maire ajoute que le Comité des Fêtes vient de nous faire parvenir son dossier de demande de subvention pour un montant de 6 000,00 €, il propose donc au conseil d'ajouter ce montant au tableau ci-dessus, portant le montant total des subventions pour l'exercice 2021 à 30 993,90 €.

**adopté à l'unanimité**

**4/ Renouveaulement de la convention avec l'ARPAF (Association pour la Régulation et la Protection des Animaux Familiers).**

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention avec l'ARPAF fixant à 1 000 € maximum le montant annuel des stérilisations des chats errants pour l'exercice 2021,  
**Est adopté à l'unanimité.**

**5/ Modification du règlement de la cantine scolaire :**

Le projet de délibération permettant de mettre à jour le règlement de ce service public, en modifiant notamment le prix proposé aux familles en le portant de 2,80 € à **3,00 €** ce qui reste très inférieur au prix de revient d'un repas, instaurant une facturation en début de chaque période suite à la constatation de nombreux impayés et proposant également aux parents et aux enfants d'approuver une charte de savoir vivre et de respect mutuel,  
**Est adopté à l'unanimité.**

**6/ Modification du règlement de la garderie et de l'étude surveillée :**

Le projet de délibération permettant de modifier ce règlement en fixant à 3,00 € le montant de la garderie et de l'étude surveillée de 16 h 30 à 18 h 00 (au lieu de 2,80 €) et en maintenant à 3,50 € le prix horaire de 16 h 30 à 19 h 00,  
**Est adopté à l'unanimité.**

**7 / Dépôts sauvages d'ordures ménagères et autres objets :  
contravention et recouvrement des frais d'enlèvement**

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à ordonner à la Police Municipale et à la Police de l'Environnement, de dresser les contraventions liées au non-respect des articles cités ci-dessous :

- Article R 632-1 alinéa 1 du Code Pénal (abandon de déchets ou de matériaux sur les lieux publics ou privés) ;
- Articles L 541-3 et R 541-76 du Code de l'Environnement (dépôts d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'objets hors les emplacements autorisés) ;
- Article R 635-8 alinéa 1 du Code Pénal (dépôts d'objets et d'ordures transportés à l'aide d'un véhicule dans un lieu non autorisé).

et à fixer à 150,00 € le coût de l'enlèvement des objets déposés illicitement sur la voie publique ; ce prix tenant compte de l'ensemble des frais (main d'œuvre, véhicule, matériel, etc...),

**Est adopté à l'unanimité**

**08/ Date de dissolution du SIVU de la Haute Siagne :**

Le projet de délibération approuvant, suite à la décision du 07 avril 2021, la dissolution du SIVU de la Haute Siagne à la date du 30 juin 2021 et autorisant Monsieur le Maire à signer à convention afférente,  
**est adopté à l'unanimité.**

**09/ Convention d'utilisation de la piscine de Fayence par les écoles :**

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention d'une durée de 3 ans, avec la Mairie de Fayence, permettant aux élèves des écoles de Callian de fréquenter la piscine municipale pour une période allant de la mi-mai à la première semaine de juillet (selon le calendrier scolaire),  
**est adopté à l'unanimité.**

**10/ Paiement exceptionnel des heures supplémentaires pour les agents de la police municipale :**

Le projet de délibération autorisant les agents de la Police Municipale à effectuer des heures supplémentaires au-delà des 25 heures/mois pour les mois de juillet et août 2021,  
**est adopté à la majorité, Monsieur FOURNEL ne participant pas au vote.**

**11/ Suppression et création de poste à la médiathèque de Callian :**

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à supprimer, en raison du départ à la retraite de Madame Graziella TALLENT, le poste d'assistant de conservation principal, et à créer en vue de son remplacement, un poste de rédacteur territorial,  
**est adopté à l'unanimité.**

**12/ Mise en cohérence des règles d'urbanisme :**

Le projet de délibération proposant, dans le cadre de la révision du PLU, les objectifs suivants :

- *Limiter la croissance démographique par la modification et/ou la révision des documents d'urbanisme communaux et intercommunaux,*
- *Valoriser le caractère rural du paysage du Pays de Fayence,*
- *Lancer des études et réaliser des travaux pour rechercher des solutions techniques au renforcement de la capacité en eau potable.*

et fixant les principes ci-dessous :

	<b>UB</b>	<b>UC</b>	<b>UD</b>
Emprise au sol	20 %	15 %	8 %
Coeff. d'espaces verts	70 %	80 %	90 %
Distances limites Séparatives	5 mètres	8 mètres	10 mètres
Distance emprises Publiques ou voie privée Ouverte à la circulation publique	10 mètres	15 mètres	15 mètres
Hauteur	R+2,partiel sur 30 %	R+1	R+1

**Est adopté à l'unanimité.**

## **ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE**

### **1/ Mandat spécial :**

Le projet de délibération accordant à Monsieur le Maire un mandat spécial pour son déplacement à Paris du 18 juin 2021,

**Est adopté à l'unanimité.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

A/ Monsieur le Maire rappelle le devoir des élus à l'occasion des scrutins des 20 et 27 juin relatifs aux élections Départementales et Régionales. Il insiste sur le fait que tous les élus doivent être présents.

B/ Monsieur le Maire tire les conséquences de la présence des gens du voyage sur des terrains privés et tient à remercier les agriculteurs, les agents des services techniques et le lieutenant de Gendarmerie, pour leurs implications, en rappelant que cette question est une compétence communautaire et qu'il y a urgence à trouver une aire d'accueil.

C/ Monsieur le Maire rappelle que le projet FONTSANTE a été retiré, sur sa demande, par le groupe SUEZ. Tout repart donc à zéro, si cela doit repartir un jour.

D/ Madame PELLISSIER s'interroge sur les conséquences juridiques et financières du retrait de SUEZ dans le dossier Fontsanter.

E/ Monsieur DENIS évoque la présence de semi-remorques et de citernes sur un parking situé à proximité de la sortie de l'autoroute, ce qui présente un réel danger.